



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 AVRIL 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du jeudi 18 avril 2013 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 23 avril 2013 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, Maire.

Etaient présents : 12

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints, MMES et MM. Etienne ADLOFF, Romain BURRUS, Anne-Marie BELENFANT, Guy JACOB, Sébastien ROSSI, Pierre-Nicolas MERSIOL, Maximilien ZAEPFFEL, Philippe SCHUHLER

Absents excusés : 7

Mme Anne-Marie BELENFANT qui donne procuration à M. Gérard ZIPPERT
Mme Corinne HOFF qui donne procuration à Etienne ADLOFF
M. Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à Philippe SCHUHLER
M. Olivier KEMPF qui donne procuration à Sébastien ROSSI
Mme Annie MICHEL qui donne procuration à Sabine LEISER
M. Pierre LEVYCKYJ
Mme Myriam WINKLER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

M. FREYERMUTH de la Sté AB2F est invité pour présenter au Conseil Municipal son projet d'acquisition d'une parcelle dans la Zone Artisanale du Wasen.

ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2013 et du 26 février 2013 | 2 |
| 2) Zone artisanale du Wasen – Cession du lot n°3 | 2 |
| 3) Zone du Wasen – berges du fossé longeant la RD 210 – Décision modificative n°1/2013 | 3 |
| 4) Chasse - reprise du lot de chasse n°4 de M. BELOT André par ses héritiers | 3 |
| 5) Chasse - Nomination de permissionnaire- lot de chasse n° 7 de M. Yves Bourquard | 4 |
| 6) Demande de subvention des pompiers | 4 |

7)	Modification du règlement du columbarium	4
8)	Dons des objets découverts dans l'ancienne synagogue au Musée Alsacien de Strasbourg	5
9)	Décision modificative n°2/2013	5
10)	Divers	6
a)	Droit de préemption urbain	6
b)	Préemption de la Teinturerie Centre Alsace – déconsignation de la somme de 46 200 €	6
c)	Entreprise KEMPF Jacques – TTK – Lotissement Altenwiller	6
d)	Stationnement des camions	6
e)	Terrains de M. DUBOURDIEU	7
f)	Périscolaire	7

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2013 et du 26 février 2013

Les procès verbaux des 28 mars et 26 février 2013, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, sont adoptés à l'unanimité.

2) Zone artisanale du Wasen - Cession du lot n° 3

Après avoir entendu le candidat M. Stéphane FREYERMUTH, représentant la Sté AB2F, présenter son projet d'acquisition du lot 3 de la zone artisanale du Wasen,

Etant entendu que le siège social de l'entreprise est situé actuellement à Kaysersberg, que la société commercialise et fabrique des engrais ainsi que des produits phytopharmaceutiques et emploie actuellement 11 personnes.

Etant entendu que, selon M. FREYERMUTH, le projet consiste en la construction d'un hall de stockage de produits de matières sèches sur palette ne représentant aucun risque pour l'environnement immédiat en terme de pollution ni d'odeur,

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,
Décide à l'unanimité,

de céder le lot n° 3, d'une superficie de 37,82 ares, à l'entreprise AB2F ou à toute autre société représentée par MM. ANSELM, BENNI, FREYERMUTH et FRISTCH,

- Ce sous condition de clause suspensive, liée aux conditions de distance de construction à respecter par le propriétaire par rapport au poste de transformation électrique jouxtant le lot 3
- le prix hors taxes et net vendeur est de :

90 768,00 €,

augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à $378,34 \times 37,82 = 14\,308,82$ €,

soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 105 076,82 €

S'engage à ce que le terrain soit nettoyé de tout déchet au moment où la décision de construire sera prise

Charge l'étude de Me WALTER de bien vouloir rédiger l'acte de vente

Charge le Maire de signer l'acte de vente au nom de la Commune

3) Zone du Wasen – berges du fossé longeant la RD 210 – Décision modificative n°1/2013

Les berges du fossé situées entre la RD 210 et la Zone artisanale s'affaissent.

Des réunions en date du mercredi 10 avril 2013 et du mardi 16 avril 2013 ont eu lieu. Un budget spécifique sera à prévoir.

Une première enveloppe chiffre les travaux à 16 000 € HT pour la Commune (partie urgente).

Le Conseil Municipal, en attendant de définir exactement les travaux à mener,

Décide à l'unanimité de voter une décision modificative pour isoler une somme de 22 000 € pour effectuer des travaux, comme suit :

Section de fonctionnement

- C/6554 Contribution aux organismes de regroupement (contrib. Eau SDEA) : - 22 000,00 €
- C/023 - virement à la section d'investissement : + 22 000,00 €

Section d'investissement

- C/021 - virement de la section de fonctionnement : + 22 000,00 €
- C/2128 (autres aménagements de terrains - opération 96 - fossé eaux pluviales RD 210 : + 22 000,00 €

Charge la commission travaux de se rendre sur place avec les représentants du Conseil général pour définir les travaux à engager.

4) Chasse - reprise du lot de chasse n°4 de M. BELOT André par ses héritiers

Vu le décès de M. André BELOT,

Vu le courrier du notaire en charge de la succession informant la Commune du souhait de la conservation de la dite chasse par les héritiers, et de la confier à Nicolas BELOT, titulaire des permis de chasse ;

Vu le chèque de banque fourni d'un montant de 4 500 €; ce en attente de la délivrance d'une caution bancaire d'un même montant ;

Le Conseil Municipal,

Décide de confier la gestion du lot n°4 d'une superficie de 297 ha à M. Nicolas BELOT, fils de M. André BELOT, et domicilié 20 route du lac des Monts Revaux à SAINT GERMAIN.

Décide de nommer permissionnaires, les personnes suivantes dont le permis de chasse est en cours de validité :

- M. Bernard BEGEY né le 04/08/1957 - domicilié 19 rue St Léger - 70200 VY LES LURE
- M. Alfred HERTLING né le 12/05/1950 domicilié 16 rue de l'Altenberg - LA VANCELLE

- M. Daniel PRUNIER, né le 10/07/1951 et domicilié 36 rue d'Ailloncourt à 70300 CITERS

5) Chasse - Nomination de permissionnaire- lot de chasse n° 7 de M. Yves Bourquard

Etant donné l'état de santé de M. Yves BOURQUARD, victime d'un accident en date du 10 mai 2012, qui ne lui permet plus d'exploiter lui-même le lot de chasse n°7 ;

Vu la demande de Melle Valentine BOURQUARD, curatrice de M. Yves BOURQUARD

Vu l'avis de la Commission consultative de chasse réunie le 23 avril 2013,

Le Conseil Municipal après délibération et vote décide de nommer comme permissionnaires du lot de chasse n°7 les 3 personnes qui suivent, dont les permis de chasse sont en cours de validité :

- M. Jean-Pierre BOURQUARD, né le 21/07/1952, locataire des lots de chasse 6 et 8 et domicilié 30 rue des Vergers - 2800 DELEMONT en Suisse
- M. Claude GIRARDIN, né le 14/07/1970, domicilié 67 rue de Fin d'Oie - 2854 BASSECOURT en Suisse
- M. Richard BISCHOFF, né le 05/04/1941 domicilié 11 rue St Urbain 67100 STRASBOURG

6) Demande de subvention des pompiers

Les sections locales des sapeurs-pompiers peuvent adhérer à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et à la Fédération Nationales des Sapeurs-Pompiers de France. A l'instar de beaucoup d'autres communes, il est d'usage à Dambach-la-Ville de prendre à charge de la Commune la cotisation à ces deux organismes. Cette cotisation comprend également l'assurance des pompiers hors champ opérationnel.

Le Conseil Municipal après délibération et vote décide,

- de prendre à charge de la Commune la cotisation de la section locale des sapeurs-pompiers à l'UDSP du Bas-Rhin et à la FNSPF et de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dambach-la-Ville une somme de 674,25 euros pour l'exercice 2013, imputée au compte 6574 du budget principal.

7) Modification du règlement du columbarium

Il s'agit de modifier le règlement du columbarium qui prévoit actuellement dans son article 14 que chaque stèle devra être recouverte d'une plaque conforme au règlement et qui sera aux frais du concessionnaire.

Depuis le départ, les titulaires de la concession ont fait graver directement la porte du columbarium.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,
charge le maire de signer le règlement du columbarium dont un exemplaire est
annexé au procès-verbal du Conseil Municipal.

8) Dons des objets découverts dans l'ancienne synagogue au Musée Alsacien de Strasbourg

Sur proposition du maire et des services de la DRAC, il s'agit de reverser
l'ensemble des objets trouvés dans l'ancienne synagogue de Dambach-La-Ville,
lors des travaux de réhabilitation engagés à l'automne 2012, au musée Alsacien
de Strasbourg, suivi d'un dépôt des manuscrits et livres à la BNUS.

Cette trouvaille est une « genizah » et consiste en un dépôt rituel d'écrits
portant le nom de Dieu - et par extension - d'objets de culte usagés qui ne
peuvent être jetés et sont donc déposés dans une cache, dans l'attente d'un
enterrement au cimetière.

A la différence d'un dépôt, le don permettrait d'inscrire l'ensemble à
l'inventaire du musée et de lui conférer le statut juridique de « collection
musée de France ».

A ce titre, le fonds deviendra inaliénable, imprescriptible et incessible. Il sera
soumis au contrôle technique et scientifique de l'État et les opérations de
conservation, restauration ou valorisation dont il sera l'objet pourront être
éligibles à une subvention.

L'accessibilité du fonds aux chercheurs sera garantie de fait par le statut musée
de France, et pourra également faire l'objet d'une clause de la convention de
don.

Le Conseil Municipal après délibération et vote,
décide,

de reverser les objets découverts dans l'ancienne synagogue au Maire de
Strasbourg au bénéfice du Musée Alsacien.
Charge le maire de signer une convention avec le représentant du musée

Demande à conserver quelques objets qui seront exposés dans le foyer culturel
à Dambach-La-Ville

9) Décision modificative n°2/2013

La Conseil Municipal, valide après délibération,
et vote à l'unanimité,
la décision modificative qui suit afin de prévoir les crédits nécessaires au
paiement des dépenses afférentes à la réalisation du bâtiment modulaire :

Dépenses d'investissement

C/ 020 Op 001 - Dépenses imprévues : - 3 000,00 €
Op 1090 C/21318 (réalisation d'un bâtiment modulaire) + 3 000,00 €

10) Divers

a) Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes qui suivent :

- Vente de la SCI VINITRANS représentée par Mme BECK-Huber à la SCI TAJELA représentée par André RUHLMANN et Jean-Victor SCHUTZ d'un terrain bâti sis route d'Ebersheim, section 25 parcelle 405/198 d'une superficie de 38,26 ares
- Vente des consorts LANGLOIS et EHRHART à M. BERTHOUD et Melle REVEL, d'un terrain bâti sis 3 rue du gal Braun section 17 parcelle 105 d'une superficie de 1,33 ares

b) Préemption de la Teinturerie Centre Alsace – déconsignation de la somme de 46 200 €

M. le Maire informe le Conseil municipal,

- Que suite à l'exercice du droit de préemption la Commune à l'occasion de la Vente de l'ensemble immobilier Teinturerie Centre Alsace de la Commune, par arrêté du 24/06/2011 ;
- Que suite au jugement rendu par le juge de l'expropriation en date du 24/08/2012, qui déboute la Commune de sa demande de fixation de prix pour le bien préempté au motif que le propriétaire a renoncé à sa vente, et dont il n'a pas été fait appel ;

un arrêté a été pris par M. le Maire en date du 15/04/2013 pour la déconsignation de la somme de 46 200 €, représentant 15 % du prix de vente estimé par France Domaine, afin de réintégrer cette somme au budget communal.

c) Entreprise KEMPF Jacques – TTK – Lotissement Altenwiller

M. Jacques KEMPF a été reçu par la municipalité au sujet d'une pétition qui circule actuellement au sujet de son activité et de la circulation de ses camions qui gênent la tranquillité des riverains du lotissement.

2 camions partent tous les matins de l'entreprise (dont un qui emprunte la rue des Prairies) et rentrent en fin d'après-midi. M. KEMPF n'a pas d'autres solutions que son fonctionnement actuel et signale que son activité était installée à cet endroit avant la présence du lotissement.

Par contre, la Commune lui a demandé de déplacer son tas de sable qui se situe à l'arrière de la propriété de M. et Mme BRONNER.

d) Stationnement des camions

Le Conseiller Municipal Sébastien ROSSI signale que malgré l'arrêté municipal réglementant le stationnement des camions, qui impose leur stationnement place de la Gare, il a relevé que beaucoup de camions ne respectaient pas cette obligation.

Cela a comme conséquence la dégradation rapide de l'état des trottoirs et rues où stationnent ces poids lourds.

Un courrier sera adressé à leurs propriétaires pour leur demander se mettre en conformité avec l'arrêté municipal.

e) Terrains de M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fils de Mme DUBOURDIEU propriétaire du terrain de 160 ares en zone IINA a pris contact avec la Commune pour connaître ses projets dans cette zone ainsi que pour avoir une idée de la valeur de ce terrain.

Les terrains de cette zone ont été achetés par la Commune aux alentours de 1500 € l'are en 2004.

f) Périscolaire

Les adjointes Sabine LEISER et Christiane SCHEPPLER informent le Conseil Municipal qu'une mise à disposition complète du préau vitré à la Communauté de Communes est envisagée afin de permettre, avec l'accord de jeunesse et sports, l'extension des possibilités d'accueil du périscolaire à 40 enfants (24 grands -16 petits).

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance
Gérard ZIPPERT
Pour le Maire absent,
Sabine LEISER

Validation du Procès verbal du 23/04/2013

NOM	Prénom	Présent	Absent	Signature
ZIPPERT	Gérard	X		
LEISER	Sabine	X		
BURRUS	Romain	X		
SCHUHLER	Philippe	X		
ROSSI	Sébastien	X		
SCHEPPLER	Christiane	X		
MICHEL	Annie		X	
ADLOFF	Etienne	X		
HAULLER	Claude	X		
GLEITZ	Jean-Marie		X	
JACOB	Guy	X		
BELENFANT	Anne-Marie		X	
ZAEPFFEL	Maximilien	X		
HOFF	Corinne		X	
DIETRICH	Michel	X		
MERSIOL	Pierre-Nicolas	X		
KEMPF	Olivier		X	
LEVYCKYJ	Pierre		X	
WINKLER	Myriam		X	